

Pour juger les auteurs du génocide de 1994, le **Rwanda** s'en remet à une procédure traditionnelle

La "gacaca" fait loi

Six ans après le génocide tutsi, la justice rwandaise est au bord de la paralysie. Depuis la loi du 30 août 1996, organisant les suites judiciaires du génocide, trois mille prévenus seulement ont été jugés. Cent vingt mille prisonniers, dont les trois quarts sont soupçonnés d'avoir directement participé aux massacres du printemps 1994, attendent de passer en jugement devant l'une des douze chambres spéciales, rattachées aux tribunaux d'instance (1). Avec une procédure inchangée, il faudra plus de cent soixante ans pour juger l'essentiel de la population pénitentiaire. Après avoir multiplié, sans résultats décisifs, les mesures d'urgence, notamment les procès collectifs ou la libération de prisonniers pour raison d'âge ou de santé, le gouvernement estime avoir enfin trouvé la solution la moins mauvaise. Elle porte le beau nom de « gacaca » (prononcer « gachacha »).

De quoi s'agit-il ? La gacaca était, autrefois, la procédure traditionnelle, très ritualisée au demeurant, de règlement des conflits mineurs : querelles de bornage, vols, rivalités diverses... Chacune des deux parties, l'une après l'autre, exprimait ses griefs devant la chefferie coutumière, laquelle s'efforçait de trouver et d'imposer une solution à l'amiable faisant loi. Le roi, quant à lui, n'intervenait que dans les cas



avérés de crimes de sang. Une manière de justice par consentement mutuel, un peu comparable à notre justice de paix.

Imaginée d'abord, à partir de 1998, comme une simple hypothèse de travail, la mise en place dans tout le pays de juridictions inspirées de la gacaca est en passe de devenir la norme depuis le vote, cet automne, d'un projet de loi, en cours d'examen à la Cour constitutionnelle. Pour l'essentiel, le projet prévoit l'installation de jurys populaires, élus par les citoyens en âge de voter, à chaque niveau de l'organisation administrative du Rwanda, de la cellule (deux cents habitants environ) jusqu'à la préfecture en

120 000 prévenus s'entassent dans les prisons surpeuplées du Rwanda, en attente d'un jugement.

passant par le secteur et la commune. Tout citoyen, dès lors qu'il est réputé être une personne intègre, non soupçonnée d'actes ou de paroles racistes, a le droit d'être élu juré. Enfin, la réforme exclut de son champ d'application tous les prévenus convaincus d'avoir planifié le génocide. En multipliant de la sorte les instances de jugement (onze mille environ) sur l'ensemble du territoire, le gouvernement espère tout à la fois répondre à l'impatience légitime des victimes et

rescapés, condamner rapidement tous les coupables, libérer les prévenus innocents, reconstituer la vérité du génocide par la multiplication rapide des aveux et faciliter ainsi la reconstruction du pays.

Rendue probablement indispensable par la gravité de la situation, la réforme n'en pose pas moins nombre d'interrogations. N'y a-t-il pas un risque de déqualifier la notion même de génocide par la seule réhabilitation d'une procédure destinée à l'origine à régler des conflits de caractère mineur ? La gacaca ne risque-t-elle pas notamment de se réduire avec le temps à des cérémonies publiques d'échange, aveux contre pardon ?

Le gouvernement a-t-il les moyens financiers et techniques de former au droit, dans un délai aussi rapide, un nombre aussi important de citoyens ? Sachant qu'aujourd'hui des juges professionnels ont du mal à résister aux pressions de toutes sortes, qu'en sera-t-il demain d'un juré, élu dans son village ? Qui acceptera de venir témoigner, à charge ou à décharge, devant le jury d'une cellule ? Que se passera-t-il dans les régions où il ne reste aucun Tutsi ? Encore la liste des questions n'est-elle pas close !

Aucune réponse ne s'impose à elle seule dans un pays qui doit dans le même temps réparer le pire – donc juger et punir –

et construire l'avenir – donc favoriser la réconciliation. C'est là toute la contradiction. L'histoire contemporaine montre qu'il est rarement possible de poursuivre au même rythme les deux objectifs. Que l'on songe aux difficultés que la France a connues après la Libération, ou à celles de l'Afrique du Sud, après la chute du régime de l'apartheid. Sans même parler du Cambodge ou, demain, de l'Algérie ! Une voix minuscule résume, à sa manière, la complexité du débat qui travaille la société rwandaise aujourd'hui. C'est Jeanette Ayinkamiye, tutsi, cultivatrice et couturière, interrogée par Jean Hatz-

feld (2). Qui dit ceci : « Les prisonniers sont un problème tourmentant. Si on emprisonne toute la haine des massacreurs, elle ne pourra jamais sécher au grand air. Mais si on la laisse se faufiler dans les bananeraies, les tueries vont recommencer. »

Les premiers procès gacaca devraient avoir lieu à partir du printemps 2001.

Daniel Conrod

(1) De son côté, au 30 octobre 2000, le Tribunal pénal international pour le Rwanda d'Arusha (TPIR), habilité à juger les génocidaires planificateurs, détient quarante-quatre prisonniers, dont huit condamnés.

(2) Dans *le nu de la vie*, de Jean Hatzfeld, éd. du Seuil, 238 p., 115 F. Lire également *Le Rwanda piégé par son histoire*, de Jean-Pierre Chrétien, in *Esprit*, août-sept. 2000.

Le Honduras remercie le président

Estampillé Chirac

Le recyclage humanitaire de Jacques Chirac, en visite officielle il y a deux ans au Honduras, juste après les devastations de l'ouragan Mitch, comblera d'aise les philatélistes. En réponse à l'aide de la France, la poste hondurienne a émis ce timbre, variante gaullienne du mémorable « *la mano en la mano* » du Général à Mexico, en 1964, et appel à la mobilisation de toutes les énergies : « *Tous pour la reconstruction nationale.* » Celle du Honduras, évidemment. Mais si le président Flores veut donner, à titre de réciprocité, un coup de main à son homologue français, il sera le bienvenu par les temps qui courent...

Jean Belot



Black jack, dames et mikados sont à nouveau de la partie

Pas si vieux jeux

Sous les stucs républicains de la salle du conseil municipal de Louviers, Josette et sa copine Andrée, penchées sur une table de « sjoelback », s'amusent comme des gamines. Ces mères de famille venues ce soir sans leur mari se mesurent à ce jeu de palets qui se jouait autrefois dans les estaminets des Flandres et qui, avec toute une ribambelle d'autres jeux d'adresse, de hasard ou de stratégie, occupe, le temps d'une « petite ludique de nuit », ces lieux habituellement plus austères. Pour la quatrième année consécutive, cette joyeuse soirée montée par la Semaine des quatre jeudis, une ludothèque associative, a su attirer une bonne centaine d'amateurs ayant parcouru jusqu'à des dizaines de kilomètres. C'est qu'entre black jack, boule, billards en tous genres, échecs, dames, quilles, catamino, abalone et autres awalés, la nuit promet.

A Parthenay, dans les Deux-Sèvres cela fait quinze ans que ces jeux de tous les âges et ces joutes séculaires investissent, au mois de juillet, le centre-ville, qui se transforme alors en une immense aire de jeux : mikados surdimensionnés, marelles, quilles, palets, course de barriques... tout est possible, tout est ouvert, tout est gratuit (1). A Lille, une poignée de copains ont écuminé les brocantes pour retrouver ces « tables à glisser », ces « billards Nicolas », ces « tocs », ces « boules en pente » qui peuplaient il y a quelques décennies les troquets de la région. Restaurés, copiés, refaits par ces quatre passionnés, salariés de l'association Wellouëj (bien joué en anglo-verlan), ces jeux sortent maintenant sur les foires, les marchés, dans les écoles, les maisons de retraite (2)... Et les gens en redemandent. Les fabricants de jeux et de jouets

s'y mettent. Et les ludothèques aussi. La première, exclusivement premier âge, a ouvert en 1967 ; il en existe aujourd'hui plus de mille en France (3) qui accueillent tous les publics, jeunes et moins jeunes. On vient y emprunter des jeux. Ou jouer sur place. Comme à la maison des jeux de Grenoble (4) qui fait tables ouvertes tous les vendredis soirs, souvent jusqu'à l'aube. Quand on tape le carton, que l'on cherche l'assassin, et que l'on tente par tous les moyens de coincer ses partenaires, le temps file. Ce temps qui nous est tellement compté, on le perd enfin, avec jubilation.

Luc Le Chatelier

(1) Festival des jeux, du 7 au 22 juillet 2001, Maison des jeux, 42, av. Pierre-Mendès-France, 79200 Parthenay. Tél. : 05-49-94-24-20.

(2) Association Wellouëj, 51, rue Colbert, 59000 Lille. Tél. : 03-28-36-88-13.

(3) Renseignements : 3615 LUDOTEK.

(4) Maison des jeux, 9, rue de la Poste, 38000 Grenoble. Tél. : 04-76-43-28-36.

